Évaluation de l'état de préparation d'un pays aux paiements numériques dans le cadre des campagnes et liste de contrôle aux fins de la transition

Processus de décision concernant l'état de préparation

Le processus de décision ci-après traduit les réponses relatives à l'état de préparation en une décision de mise en œuvre pratique, faisant la distinction entre les pays prêts à passer aux paiements numériques et ceux qui doivent prendre des mesures d'atténuation ciblées ou adopter un plan de transition assorti d'un calendrier.

Processus de décision	Interprétation
Prêt à passer immédiatement aux paiements numériques	Les huit conditions sont remplies et aucune lacune importante ne requiert de mesures avant de passer à la mise en œuvre.
Exceptionnellement, pas encore prêt à passer aux paiements numériques	Des lacunes critiques subsistent, et un plan de transition chiffré, motivé et assorti d'un calendrier a été élaboré, dans lequel sont indiquées les ressources nécessaires, le cas échéant, en vue de la mise en œuvre avant l'échéance fixée en 2028. Exemples de lacunes : pas de liste validée, obstacle juridique ou lié aux données, prestataire non testé, absence de processus de rapprochement ou risque important d'exclusion de personnels. Le plan de transition peut être décrit dans le modèle narratif figurant à l'annexe A, question 9.3.

***Remarque** : Maintenir les paiements en espèces **n'est pas** une option par défaut à faible risque. Lorsque l'on a recours aux espèces pour éviter les retards dans la campagne et les risques connexes en matière fiduciaire, de sécurité, de rapprochement, de protection des personnels et de redevabilité, une justification des raisons pour lesquelles il est nécessaire de recourir aux espèces doit être documentée, faire l'objet de mesures d'atténuation et traitée au moyen d'un plan de transition assorti de délais. En outre, une confirmation de l'option numérique envisagée, de l'entité l'ayant approuvée et de la date de fin doit être fournie.*

Pour plus de détails sur les exigences relatives à la liste de vérification et au plan de transition, veuillez consulter l'annexe 10B des directives de Gavi sur le financement des programmes.

Liste de Contrôle

N°	Condition	Réponse	Principaux risques nécessitant des mesures d'atténuation
1	**Mécanisme numérique éprouvé** Ce mécanisme de paiement a-t-il déjà été utilisé avec succès pour des paiements de volume comparable ? *Pensez notamment aux éléments suivants : paiement numérique récent, services financiers numériques, santé numérique, protection sociale, transfert d'espèces dans un contexte humanitaire ou évaluations de l'infrastructure numérique publique ; systèmes publics, de partenaires ou de prestataires existants qui pourraient être adaptés. Bases factuelles : rapport de cycle de paiement passé, nombre/valeur des transactions, taux de réussite, paiements échoués, état de rapprochement et enseignements tirés.*	☐ Oui ☐ Non	**Paiements électroniques** : Échec de performances du système à grande échelle ; retards ; pertes de fonds ; perte de confiance des personnels en première ligne. **Paiements en espèces** : La dépendance à l'égard de mécanismes fondés sur les paiements en espèces peut perpétuer des risques fiduciaires, de sécurité, de rapprochement, de piste d'audit, de fuite et de protection des personnels nécessitant des mesures d'atténuation documentées.
2	**Engagement des pouvoirs publics** Les institutions gouvernementales responsables ont-elles des rôles, approbations, responsabilités, référents et modalités de remontée confirmés, et participent-elles de manière appropriée à l'utilisation proposée de ce mécanisme ? *Pensez notamment aux éléments suivants : ministère de la Santé, ministère des Finances, organisme de régulation, institution chef de file, soutien aux parties prenantes, responsabilités de mise en œuvre et prise en main de la transition.*	☐ Oui ☐ Non	**Paiements électroniques** : Résistance politique ; manque de durabilité à long terme ; décalage entre politiques ; arrêt soudain d'un projet. **Paiements en espèces** : Faible appropriation par les pouvoirs publics ; persistance d'utilisation des espèces hors système ; décalage entre politiques ; redevabilité limitée ; et retard de transition vers les paiements numériques durables.
3	**Approbation juridique et réglementaire** Le mécanisme est-il exempt d'obstacles critiques en matière juridique, réglementaire, de respect de la vie privée, de sécurité ou de partage des données entravant la mise en œuvre immédiate ? *Pensez notamment aux éléments suivants : canaux de paiement approuvés, KYC (connaissance client), pièce d'identité nationale, enregistrement de carte SIM, partage de données, respect de la vie privée, taxation, sanctions, exigences d'audit, protection des consommateurs, transparence des frais, consentement utilisateur/avis sur les données, protection contre la fraude et exigences en matière de réclamations/recours.*	☐ Oui ☐ Non	**Paiements électroniques** : Sanctions juridiques ; violations de la confidentialité des données ; gel de projet par les organes de réglementation financière. **Paiements en espèces** : Violation des règles de traitement des espèces, de finances publiques, de taxation ou d'audit ; faibles contrôles de documentation et de liquidation ; risque accru de fraude, de détournement, de sanction ou de contestation des coûts.
4	**Identification, éligibilité et présence des personnels** Les personnels de campagne peuvent-ils être identifiés de manière unique sur une liste gérée par le ministère de la Santé et mise à jour pour chaque campagne ? *Pensez aux éléments suivants : propriétaire de la liste, dernière mise à jour, procédure de validation et d'approbation, déduplication, rôle, lieu, mission, superviseur et coordonnées de paiement des personnels.*	☐ Oui ☐ Non	**Paiements électroniques** : Personnels fantômes ; doubles paiements ; personnels légitimes exclus ; coût insoutenable de registres fragmentés. **Paiements en espèces** : Faible vérification de l'identité des personnels, créant des risques de personnels fantômes, doubles paiements, listes gonflées, exclusion de personnels légitimes et mauvaise vérifiabilité des récipiendaires d'espèces.
5	**Ordre de paiement** Chaque membre du personnel vérifié peut-il être relié à un montant de paiement approuvé et à un compte destinataire ? *Pensez aux éléments suivants : règles de rémunération approuvées, montant du paiement, compte destinataire, flux d'autorisation, vérification des tâches accomplies, contrôle des changements dans le dossier de paiement : flux d'autorisation, séparation des tâches, contrôle de version, approbation des exceptions et traitement des frais/déductions.*	☐ Oui ☐ Non	**Paiements électroniques** : Fonds acheminés vers des comptes erronés ; litiges concernant les niveaux de rémunération ; engorgement administratif. **Paiements en espèces** : Faibles contrôles des listes de paiement et des montants approuvés, créant des risques de paiements incorrects ou doubles, changements non autorisés sur les listes, litiges concernant les droits et mauvaise traçabilité des approbations et des bénéficiaires.

N°	Condition	Réponse	Principaux risques nécessitant des mesures d'atténuation
6	**Capacités des prestataires** Les prestataires de paiement ont-ils une couverture, des capacités de traitement, des liquidités et un soutien opérationnel suffisants ? ***Pensez aux éléments suivants*** *: couverture du prestataire, capacités de traitement en masse, liquidités, soutien opérationnel, niveaux de service et capacité à respecter le créneau de paiement de la campagne.* ***Exigez*** *une confirmation écrite des prestataires concernant leurs capacités de traitement en masse, les modalités de liquidités/sortie de fonds, le format de communication de l'information, le traitement des échecs de paiement, les frais et les personnes à contacter en cas de remontée.*	☐ Oui ☐ Non	**Paiements électroniques** : Limitations de liquidités des prestataires, pannes système pendant les paiements en masse, couverture insuffisante, faible soutien opérationnel et incapacité des personnels à accéder à leurs fonds à temps. **Paiements en espèces** : Pénuries de liquidités ; transport ou stockage peu sûrs ; faibles capacités de distribution ; retards de paiement ; vol, détournement et assurance limitée en matière d'audit.
7	**Accès des personnels** Les personnels peuvent-ils recevoir ou retirer les paiements sans encourir de frais disproportionnés, de retards, de risques d'exclusion ou de sécurité ? ***Pensez aux éléments suivants*** *: portefeuille, compte bancaire, agent, point de retrait, temps de déplacement, coût de transport, sécurité, frais, initiation, voies de réclamation et accès pour les personnels femmes, de zones rurales ou reculées ou vulnérables.* ***Vérifiez par*** *zone géographique et groupe de personnels, y compris les femmes, les personnels vivant dans des zones reculées, dépourvus de pièce d'identité ou de carte SIM et ceux dont la maîtrise du numérique est limitée.*	☐ Oui ☐ Non	**Paiements électroniques** : Exclusion financière, en particulier en ce qui concerne les personnels femmes ou de zones rurales ; accès limité aux points de retrait ; et risques pour la sécurité physique. **Paiements en espèces** : Le retrait d'argent liquide peut exposer les personnels, en particulier les femmes, à des frais de déplacement, à des retards de paiement, à des risques de sécurité, de coercition, de détournement ou d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels aux points de retrait, entraîner l'exclusion des personnels vulnérables ou de zones reculées et ne pas être assorti de preuves suffisantes que le paiement a été reçu par la personne voulue.
8	**Exécution et rapprochement** : Les paiements peuvent-ils être effectués directement et faire l'objet d'un suivi et d'un rapprochement, avec résolution des paiements échoués, doubles, contre-passés ou contestés ? ***Pensez aux éléments suivants*** *: suivi de l'état du paiement, confirmation de réception, transactions échouées, paiements doubles, contre-passations, litiges, rapports de rapprochement (rapport sur l'état de paiement, suivi des paiements échoués, journal de réclamation, remboursements/contre-passations, et dossier de liquidation finale), calendriers de liquidation, éléments probants, règlement des réclamations et responsabilités de suivi.*	☐ Oui ☐ Non	**Paiements électroniques** : Transactions échouées, doubles, contre-passées ou contestées ; faible suivi de l'état des paiements ; retard de rapprochement ; réclamations non résolues ; et assurance limitée en matière d'audit. **Paiements en espèces** : L'exécution et le rapprochement manuels des paiements en espèces créent des risques de fuites, de retard de liquidation, de faibles preuves de réception, de non-résolution des litiges de paiement et d'assurance limitée quant à la question de savoir si les fonds sont parvenus aux personnes voulues.